



LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS L'ACTION

Mot de la rédaction L'accompagnement...

Nous consacrons dans ce numéro quelques pages à l'accompagnement en loisir dont la période d'inscription arrive à grands pas. Mais il y a plus. Le budget n'a répondu, l'an dernier, qu'à 25 % des besoins exprimés par les personnes handicapées. En clair, pour celles-ci, la réalité est la suivante : « pas d'accompagnateur, pas de loisir ». Autrement dit, il y a urgence d'agir.

Autres sujets abordés

Alors qu'un climat d'incertitude règne quant à l'avenir de la nouvelle ville de Montréal, la Table intérimaire de concertation en loisir persiste et signe.

Aussi dans ce numéro : les derniers développements du transport adapté de la STM ; les Jeux olympiques spéciaux du Québec ; les orientations stratégiques 2004-2006 d'AlterGo ; le Forum des partenaires sur la Politique du sport ; un colloque à Trois-Rivières sur les impacts du loisir. Enfin, savez-vous qui seront les artistes du prochain spectacle bénéfique du Défi sportif ? Rendez-vous à la page 7. Bonne lecture !

Programme d'accompagnement en loisir Date à retenir : 19 mars 2004

Les organismes de loisir et les arrondissements de Montréal ont jusqu'au **19 mars 2004** pour faire parvenir à AlterGo le formulaire de demande d'aide financière pour l'accompagnement en loisir.

Les formulaires 2004-2005 du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience* seront

disponibles à compter de la dernière semaine de janvier. Les organismes de loisir et les arrondissements qui ont participé au programme l'an dernier le recevront directement du Secrétariat au loisir et au sport. Les autres organisations pourront s'adresser à AlterGo afin de recevoir le formulaire.

Rappelons que le programme vise à accorder une aide financière à l'organisme de loisir qui accueille une personne handicapée pour qui la présence d'un accompagnateur est nécessaire pour qu'elle puisse participer aux activités de loisir. Il n'y a aucune restriction quant au type de déficience, ni concernant l'âge. Outre les services de loisir des arrondissements, les organismes admissibles au programme doivent être à but non lucratif et être reconnus pour offrir des services de loisir.

Le Programme d'accompagnement en loisir est géré à Montréal conjointement par l'Unité régionale de loisir et de sport de Montréal (URLS) et AlterGo. Pour de plus amples renseignements au sujet du programme, communiquez avec AlterGo au (514) 933-2739 poste 223.



Lettre aux directeurs de loisir

L'urgence d'agir pour les arrondissements

(N.D.L.R. Nous présentons un résumé de la lettre que faisait parvenir AlterGo aux directeurs de loisir et présidents d'arrondissements, en octobre dernier.)

(...) Par la présente, AlterGo sollicite votre collaboration pour la mise en place d'un nouveau programme d'accès aux camps de jour de Montréal pour les enfants ayant une déficience, dès 2004. Ce programme consisterait, pour chacun des arrondissements, à **financer les camps de jour situés sur leur territoire afin de permettre l'embauche d'accompagnateurs**, qui ont pour tâche de faciliter l'intégration et la participation des enfants ayant une déficience aux activités de loisir.

(...) Précisons qu'AlterGo a pour mission de faciliter l'intégration sociale de l'ensemble des personnes vivant avec une déficience par l'abolition de contraintes d'accès au loisir. Il coordonne, en partenariat avec l'URLS de Montréal, le Programme d'accompagnement en loisir du Secrétariat au loisir au sport (SLS).

Ce programme consisterait, pour chacun des arrondissements, à **financer les camps de jour situés sur leur territoire afin de permettre l'embauche d'accompagnateurs**, qui ont pour tâche de faciliter l'intégration et la participation des enfants ayant une déficience aux activités de loisir.

Des besoins grandissants

(...) Les demandes globales des 85 organismes de loisir et arrondissements ont totalisé 1,2 million \$, en 2003. Vous êtes sans doute au courant que le budget actuel de 300 000 \$ du SLS est loin de répondre aux besoins exprimés par les personnes handicapées par l'intermédiaire des dispensateurs de services de loisir. En fait, il n'a répondu qu'à 25 % des demandes cette année.

Dans l'état actuel des choses, la situation est préoccupante. Bon nombre de vos organisations de loisir participant au programme remettent en question

leur implication devant le peu de soutien financier qu'elles obtiennent.

Un programme populaire

D'année en année, la popularité du programme, loin de diminuer, ne cesse de croître, et ce, pour différentes raisons. Le programme...

- **facilite l'intégration sociale** de la personne vivant avec une déficience par la pratique de loisir
- **fait vivre une expérience humaine enrichissante** aux personnes ayant une déficience et aux autres participants
- **favorise le maintien** de la personne dans la communauté
- **sensibilise la population** à la différence (on les voit comme des citoyens à part entière)
- **sensibilise et responsabilise les dispensateurs de services de loisir** à une clientèle ayant des besoins spécifiques

- **fait tomber les préjugés**

- **s'avère une solution au casse-tête** annuel des parents quand vient le temps de planifier les vacances de leur enfant vivant avec une déficience.

Le loisir, une responsabilité municipale

Pourquoi « interpeller » les directeurs et directrices de loisir sur un programme du gouvernement provincial ? Parce que la prestation de services de loisir, c'est avant tout une responsabilité municipale, par l'intermédiaire des

arrondissements. Par conséquent, l'accompagnement en loisir – qui est une mesure de soutien aux personnes handicapées visant à favoriser leur accès aux activités de loisir – est aussi une responsabilité municipale. (...)

Modèle de collaboration

Le développement, ces dernières années, du programme d'accompagnement en loisir à Montréal s'est avéré un modèle de collaboration et de concertation **exemplaire** auquel ont participé différents partenaires tels les arrondissements, les organismes de loisir partenaires de la Ville de Montréal, l'URLS de Montréal, l'Office des personnes handicapées, le SLS, les centres de réadaptation, les CLSC, les familles, les personnes handicapées et AlterGo.

Un contexte favorable

Nous croyons que le contexte est propice pour que les arrondissements posent un geste significatif visant à faciliter l'accès aux camps de jour des enfants ayant une déficience. Voici quelques éléments favorables :

- Le montant de **3,5 millions \$** qui a été versé aux arrondissements, dans le cadre du contrat-ville, pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté
- L'élaboration d'une **politique montréalaise du loisir et du sport** où les notions d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle sont au cœur de la démarche.
- Le nouveau programme proposé aux arrondissements s'inspire d'un modèle qui a connu un succès à Québec, où la majorité des arrondissements offrent un programme municipal de soutien de l'ordre de 300 000 \$ pour l'accès aux camps de jour des enfants handicapés.

(...) Tout en vous remerciant de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, recevez nos salutations les plus cordiales.

Le partenariat contribue au succès d'un camp pour enfants autistes dans Saint-Laurent

(G.L.) Le camp de jour de l'arrondissement Saint-Laurent a accueilli pendant l'été 15 jeunes ayant une déficience, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir. Mais ce qui a retenu particulièrement l'attention, c'est le projet pilote auquel ont participé huit enfants autistes âgés entre 3 et 5 ans.

Le projet d'intégration visait des enfants qui avaient beaucoup de difficulté à participer à la vie de groupe. L'accueil s'est fait en deux temps : le premier groupe, qui comprenait quatre enfants autistes et deux accompagnateurs, a bénéficié de quatre semaines de camp ; le deuxième groupe, qui comprenait aussi quatre enfants autistes et deux accompagnateurs, a profité des quatre autres semaines de camp.

Le projet visait à faciliter l'intégration partielle des enfants au grand groupe du camp de jour, à raison d'une heure par jour, par un programme d'activités adaptées.

« L'objectif était de leur offrir l'occasion de vivre une expérience en groupe qui leur sera profitable sur le plan de leur développement et de leur capacité éventuelle à être intégrés dans le camp de jour », d'expliquer Louise-Hélène Lefebvre, chef de section Loisir et Culture à l'arrondissement Saint-Laurent et responsable du projet.

Rien n'a été laissé au hasard pour mener à bien ce projet : choix des accompagnateurs (étudiants en ergothérapie) ; liens étroits avec les familles des enfants ; formation des accompagnateurs d'une quinzaine d'heures impliquant trois organismes ; local approprié (environnement sécuritaire pour les enfants) ; équipement et matériel adaptés ; programme d'activités adaptées ; soutien des principaux partenaires.

L'expérience fut à ce point concluante qu'on récidivera l'an prochain. « Nous avons eu un soutien de tous les instants du centre de réadaptation l'Intégrale (qui

a proposé le projet) et du CLSC Saint-Laurent. Ils ont fourni une part du budget, ont donné la formation aux accompagnateurs et nous ont soutenus tout au long de la démarche », d'émettre Mme Lefebvre.

Pour Serge Lamontagne, directeur des loisirs, des sports, de la culture et du développement social dans l'arrondissement Saint-Laurent, il est clair que cette réussite s'explique d'abord par la volonté et la détermination de différents partenaires à travailler ensemble. « Il faut y croire d'abord, mais ce sont les partenaires qui rendent possible la réalisation d'un tel projet. »

Une expertise à « exporter »

Convaincue du rôle important à jouer par les services des loisirs pour

l'intégration d'enfants handicapés, Mme Lefebvre invite les autres arrondissements à faire de même.

« Dans le fond, c'est pas compliqué quand on a le soutien de partenaires(...) Nous sommes prêts à faire profiter à d'autres arrondissements de notre expérience. »

Pour Serge Lamontagne, grand défenseur de l'intégration des personnes handicapées depuis nombre d'années, il croit que le même sentiment habite ses collègues directeurs de loisir.

« Je sens une préoccupation pour l'accessibilité et l'accompagnement en loisir à la Table des directeurs », confie-t-il.

Ne reste qu'à mettre « du concret dans les mots »...

Accompagnement en loisir

La petite histoire de la défense de crédits

Avant de cogner à la porte de Ville de Montréal et de ses arrondissements, de nombreuses démarches avaient été entreprises pour faire augmenter le budget du Programme d'accompagnement en loisir. Les campagnes de sensibilisation auprès du ministre responsable du programme à Québec ont eu leur effet : le budget du programme a connu deux hausses : une de 300 000 \$, une autre de 350 000 \$. Le budget provincial est passé de 680 000 \$ à 1,3 M\$.

Depuis environ deux ans, dans la foulée du Sommet de Montréal, une campagne de sensibilisation sur les besoins d'accompagnement en loisir des personnes handicapées a été entreprise auprès des différentes instances de la Ville de Montréal : directeur des loisirs et des sports du service corporatif ; directeur du développement social au service corporatif ; responsable politique du dossier loisir au comité exécutif ;

responsable politique du dossier développement social au comité exécutif ; maire de Montréal ; directeurs des loisirs, sports, culture et développement social des arrondissements ; présidents des arrondissements.

Certaines de ces démarches ont bénéficié de l'appui des trois regroupements régionaux d'organismes de personnes handicapées à Montréal, qui ont fait du dossier de l'accompagnement en loisir l'une des priorités du chantier *Accessibilité universelle* (créé à la suite du Sommet de Montréal).

Grâce au travail de concertation avec l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Capitale-Nationale, AlterGo a pu s'inspirer de l'expérience terrain à Québec où la majorité des arrondissements offre un programme municipal de soutien pour l'accès aux camps de jour des enfants handicapés.

L'avant-projet de la Politique montréalaise du sport et du loisir franchit une nouvelle étape

(G.L.) Près de 300 représentants, principalement du milieu du loisir et du sport, ont participé, les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre, au Forum de consultation des partenaires, événement visant à se prononcer sur l'avant-projet de la Politique montréalaise du sport et du loisir.

Cette politique, rappelons-le, vise à doter *les acteurs du réseau public montréalais du sport et du loisir d'un cadre commun de valeurs, d'engagements et de priorités permettant de répondre efficacement aux attentes de la population.* Le milieu du loisir des personnes handicapées était, pour l'occasion, représenté par les organismes suivants : l'Association de l'Ouest de l'île pour les handicapés intellectuels, le Club des personnes handicapées du Lac-Saint-Louis, la Corporation l'Espoir du déficient, l'Association de loisir de personnes handicapées de l'Est Montréal (ALPHA), Maji-Soi Montréal, AlterGo et le Centre l'échelon.

Qualifié de grande réussite, l'événement a permis à chacun des participants d'apporter son point de vue et ses suggestions de modifications au texte présenté. Les résultats compilés (disponibles à l'adresse : www.ville.montreal.qc.ca/sommet) montrent qu'un large consensus s'est dégagé de ces trois journées d'échanges et de discussions.

Accessibilité universelle

Un gain important : la notion d'accessibilité est la valeur ayant obtenu le plus large consensus chez les participants. Les termes « accessibilité universelle » ont été l'objet de discussions. Ce concept avait été reconnu officiellement au Sommet de Montréal, en juin 2002. Pour les représentants des personnes handicapées, ces deux termes sont indissociables parce qu'ils sont plus inclusifs que le mot accessibilité, qui

fait référence aux prix, à la distance, à l'horaire, aux barrières physiques et sociales. « L'accessibilité universelle » ajoute à ces éléments l'accès aux programmes et services (par des mesures de soutien), l'accès à l'information et touche l'ensemble des personnes ayant une déficience.

Prochaines étapes

Dans les premiers mois de 2004, ce sera au tour de la population d'être consultée sur le projet de la Politique montréalaise du sport et du loisir. Par la suite, le conseil municipal de Montréal en proposera l'adoption en mai ou juin prochain.

AlterGo adopte de nouvelles orientations stratégiques

(J.T.) En septembre 2002, AlterGo entreprenait une démarche visant à définir ses orientations stratégiques pour les trois prochaines années (2004-2006).

Dans un but d'efficacité et d'objectivité, on a fait appel à Monique Gagné, de la Société de conseil osbl plus, pour accompagner les membres du conseil d'administration dans leur réflexion. Des organismes membres, des partenaires d'AlterGo ainsi que des employés ont contribué à façonner le positionnement de l'organisation dans un environnement évolutif et en mouvance. Les détails de cette démarche seront disponibles sous peu sur le site Internet d'AlterGo.

Pour l'heure, voici les principaux éléments résultant de cette démarche.

La vision

Qu'AlterGo soit le leader et la référence pour la promotion du développement de programmes et de services universellement¹ accessibles et équitables, en loisir, pour toutes les personnes vivant avec une déficience à Montréal.

1 Les personnes vivant avec une déficience ont les mêmes droits et les mêmes privilèges que l'ensemble des citoyens. Elles doivent être traitées avec équité pour se sentir égales aux autres, un traitement adapté pour un accès égal à la participation. Elles ont droit à la compensation universelle des incapacités, par exemple la gratuité pour tout coût supplémentaire occasionné pour l'accès aux services en raison des limitations de la personne.

2 Déficience : auditive, intellectuelle, physique, psychique, visuelle quel que soit l'âge ou le sexe.

3 Contraintes reliées à l'accessibilité : accompagnement, architecturale, financière, humaine, programmes, transport.

4 Tous les secteurs de loisir : culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif, sportif, touristique.

La mission

Faciliter l'intégration sociale de l'ensemble des personnes vivant avec une déficience², sur l'île de Montréal, par l'abolition des contraintes³ d'accès au loisir⁴.

Les valeurs

- ✓ Avant-gardisme
- ✓ Empathie
- ✓ Loyauté
- ✓ Rassembleur
- ✓ Reconnaissance de l'apport de chacun

Les clients

- ✓ Les organismes membres
- ✓ Les organismes préoccupés par le loisir de personnes vivant avec une déficience
- ✓ La personne vivant avec une déficience, sa famille et ses proches

Les cinq priorités

- ✓ Financement
- ✓ Consolidation de l'équipe
- ✓ Concertation
- ✓ Défi sportif
- ✓ Formation

Transport adapté : les derniers développements

Johanne Tousignant

Plusieurs usagers du transport adapté ont été affectés par des problèmes majeurs découlant de l'implantation des nouveaux systèmes informatique (Accès V) et téléphonique, le 2 septembre dernier. Des difficultés à communiquer avec un agent du Centre de réservation, des retards et certains jumelages déficients ont particulièrement affecté le service aux usagers.

Le transport adapté au présent

La situation s'est toutefois beaucoup améliorée, selon Gilles Vaillancourt, de la section Administration et relations avec la clientèle et les partenaires du service de transport adapté de la STM. « Depuis le milieu de novembre c'est déjà mieux qu'à l'automne 2002 », de dire M. Vaillancourt. Sauf pour certaines périodes un peu plus difficiles, l'accès au centre de réservation a presque atteint son niveau optimal d'opération.

Des mesures ont été mises en place pour palier les problèmes :

- l'ajout de 46 lignes aux 23 initiales ;
- des ressources additionnelles ont été affectées au Centre de réservation;
- l'ajout temporaire de minibus et de taxis accessibles permet de mieux répondre à la demande;
- un suivi des retards permet d'améliorer la qualité de la livraison du service et de réviser au besoin la service planification des déplacements.

La situation actuelle (en date du 1^{er} décembre) est la suivante :

- toutes les demandes d'horaire régulier sont traitées et les nouvelles demandes sont traitées au fur et à mesure ;
- la durée moyenne de traitement des appels et le nombre de tentatives d'appel sont en continuelle diminution; la lenteur de certains écrans de saisie a été corrigée ;

- afin de solutionner des problèmes de retards, il a été nécessaire de procéder à une révision détaillée des déplacements réguliers confirmés avant le 2 septembre. Ce travail est très avancé.

Communiquer efficacement

Afin de s'assurer que les usagers soient bien informés des développements et, par conséquent, tenter de réduire l'insécurité occasionnée par la situation, la STM s'efforce, de dire Gilles Vaillancourt, de faire preuve de transparence en tenant les usagers informés (l'envoi d'une lettre aux usagers en septembre, publication d'éditions spéciales de *Transport Contact*, etc.).

Quant aux plaintes, un suivi constant est effectué. Et M. Vaillancourt lance cette invitation : « *N'hésitez pas à nous signaler une situation problématique, nous voulons la connaître afin de pouvoir y remédier le plus rapidement possible.* » Pour joindre M. Vaillancourt : (514) 280-5413



Joyeux Noël et
Bonne Année 2004
à tous les membres et
partenaires d'AlterGo

Les travaux de la table se poursuivent

Les membres de la Table intérimaire de concertation pour le loisir des personnes handicapées de Montréal se réunissent récemment afin de poursuivre leur réflexion sur les différents mécanismes de concertation à mettre en place en regard du contexte de la nouvelle Ville. Étaient présent-e-s à cette rencontre, de g. à d., **Johanne Tousignant** (secrétaire), **Monique Lefebvre** (AlterGo), **Denise Desrosiers** (AQEPA – Montréal), **Denis Lapointe** (direction des sports et loisirs à la Ville de Montréal), **Gabrielle Chauret** (Club de personnes handicapées du Lac-Saint-Louis), **Doris Bastien** (centre de réadaptation Lisette-Dupras), **Denyse De La Durantaye** (Ami du déficient), **Tracy Wrench** (Association de l'ouest de l'île pour les handicapés intellectuels), **Linda Roy** (arrondissement R.D.P./Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est), **Nancy Stewart** (arrondissement Beaconsfield), **Mathieu Lapierre** (arrondissement Montréal-Nord), **Michel Réhel** (ALPHA), **Lynn Thibault** (arrondissement de Lachine), **Jean-Marie Bériault** (arrondissement Dorval) et **Anne Barbier** (Corporation l'Espoir du déficient).



Les JOSQ en développement

Johanne Tousignant

Actifs au Québec depuis 1980, les Jeux olympiques spéciaux du Québec (JOSQ) ont pour mission d'enrichir, par le moyen du sport, la vie des personnes présentant une déficience intellectuelle en les incitant à prendre part à des activités d'entraînement et des programmes de compétitions sportives.

« *Tout en favorisant la mise sur pied de clubs sportifs, les JOSQ permettent aux athlètes de s'entraîner de façon régulière dans un des 14 sports officiels* », de dire **James Lapierre**, agent de développement aux JOSQ.

Ces sports sont : athlétisme, balle molle, curling, dynamophilie, quilles, gymnastique rythmique, hockey intérieur – sport pionnier du mouvement des Jeux olympiques spéciaux – natation, patinage artistique, patinage de vitesse, raquette, ski alpin, ski de fond et soccer. Ces programmes récréatifs et compétitifs de qualité sont offerts dans toutes les régions du Québec. Les clubs membres des JOSQ ont également la possibilité de bénéficier d'un programme d'assistance financière afin de les aider avec leur développement.

Des bénéfices...

En s'inscrivant aux programmes des JOSQ, l'athlète bénéficie de plusieurs avantages, d'émettre M. Lapierre. « *Il améliore sa condition physique, gagne en estime de soi, acquiert une plus grande autonomie et développe des relations interpersonnelles.* »

... et des expériences enrichissantes!

Dans le volet compétitif, l'athlète peut participer à des compétitions sportives locales, régionales, provinciales, canadiennes ou internationales. Les règles sportives qui régissent les JOSQ sont les mêmes que celles des fédérations sportives, mais c'est le mode de fonctionnement qui diffère : les athlètes ont l'opportunité de vivre une expérience sportive juste et équitable favorisant leur épanouissement personnel.

Depuis 2001, les athlètes ont aussi la possibilité de vivre une expérience d'intégration. Ils peuvent maintenant participer aux Finales régionales et se qualifier pour les Finales provinciales des Jeux du Québec, de faire partie de la délégation du Québec lors des Jeux du Canada ou de s'inscrire aux Jeux de Montréal, et ce, dans trois disciplines : la natation, le patinage artistique et l'athlétisme.



*Des médaillées bien fières de leur performance au 25 m libre en natation. C'était lors des finales provinciales des Jeux du Québec – programme d'intégration des JOSQ. L'or est allé à **Mélanie Giroux** (Chaudière-Appalaches), l'argent à **Myriam Gendron-Pontbriand** (Rive-Sud) et le bronze à **Édith Maillé** (Lanaudière). « Que je sois victorieux mais si je n'y parviens pas, que je sois courageux dans l'effort », voilà le serment de l'athlète.*

JOSQ-AlterGo

Dans l'objectif de développer la pratique du sport à Montréal des personnes ayant une déficience intellectuelle, les JOSQ et AlterGo unissent leurs efforts dans une vaste campagne de promotion auprès de différents partenaires tels les centres de réadaptation en déficience intellectuelle, les écoles spécialisées, les camps de jour. « AlterGo joue un rôle de facilitateur, conformément à sa mission », de dire **Monique Lefebvre**, directrice générale d'AlterGo.

« *Cette campagne avec AlterGo permettra de recruter de nouveaux athlètes*, de dire M. Lapierre. *D'autre part, les athlètes des JOSQ, tout comme l'an dernier, continueront à participer au Défi sportif à différentes disciplines tandis que nos conseillers en sport poursuivent leur rôle de conseillers techniques. Nous ferons aussi la promotion du Défi sportif à l'extérieur du Québec, plus fortement dans les provinces de l'Est du Canada et sur la côte est des États-Unis. Cela devrait permettre d'augmenter le niveau de compétition au Défi sportif.* »

D'ailleurs, il y a déjà des retombées : lors du dernier Défi sportif, ils étaient plus de 300 athlètes vivant avec une déficience intellectuelle du Massachussets, du New Hampshire et du Vermont à prendre part aux compétitions.

N'hésitez pas à communiquer avec James Lapierre au (514) 843-8778 ou consulter le site des JOSQ (www.josq.qc.ca) pour connaître les activités.

Spectacle-bénéfice du Défi sportif Grégory Charles et Lévesque & Turcotte en vedette

Marie-Ève Infante

C'est sous la présidence d'honneur de **Madame Chantal Bélanger**, Ombudsman - Banque Laurentienne, que se tiendra, le **11 février** prochain au Théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, le spectacle-bénéfice de la 21^e édition du Défi sportif.

La soirée s'amorcera par la présentation de l'équipe des Champions du Défi sportif Banque Nationale, accompagnés de **Jean-Pierre Coallier, Chantal Petitclerc, Jean-Marie Lapointe et Debra Arbec**, de CFCF, un quatuor de porte-parole exceptionnels. C'est *Sous observation* que la soirée se poursuivra. En première partie, le duo **Lévesque & Turcotte** fera découvrir une série de personnages hors du commun. Celui qui suivra ce duo enchantera le public par son spectacle *Noir et Blanc*, proclamé

Spectacle de l'année à l'ADISQ. En chanson, en musique et en danse, **Grégory Charles** raconte d'abord son histoire. Puis, il relève un défi de taille : celui d'interpréter les chansons que demande le public !

En musique et en humour, des artistes de renom s'unissent pour permettre de recueillir des fonds afin de contribuer à la réussite de la 21^e édition du Défi sportif.

Billets en vente

Les personnes intéressées à se procurer des billets de soutien à 195 \$ ou d'amis à 40 \$

pour ce spectacle peuvent le faire en communiquant avec Carole Gaudreau, à AlterGo, au (514) 933-2739 poste 215.



Colloque à Trois-Rivières Le loisir dans une perspective d'intégration sociale

(J.T.) L'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et ses partenaires tiendront un colloque intitulé « Défi loisir pour les personnes handicapées ou en perte d'autonomie vers la participation sociale ». Les partenaires sont : les unités régionales de sport et de loisir, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la Fédération québécoise du loisir en institution, l'UQTR, l'Association québécoise du loisir municipal, l'Office des personnes handicapées du Québec et le Centre de réadaptation Gabrielle-Major. L'événement se déroulera à l'Université du Québec à Trois-Rivières, les 6 et 7 mai prochains.

Ce sera l'occasion de réunir autour d'un même sujet des bénévoles, intervenants et professionnels du loisir pour leur permettre de se questionner, d'échanger et de se positionner par rapport à la notion d'intégration sociale. Ensemble, ils seront invités à déterminer les problématiques, enjeux et défis de demain, tant du côté des acteurs que des citoyens vivant avec une déficience.

Trois chantiers de travail seront abordés afin de solliciter les diverses instances sur les questions, outils et moyens disponibles pour favoriser une plus grande participation sociale des citoyens ayant des incapacités ou des limitations. La programmation de cet événement touchera les trois chantiers suivants :

- L'intervention professionnelle et le développement de l'expertise
- Le développement des pratiques
- Le projet de société

L'AQLPH profitera également de ce rassemblement pour célébrer avec ses membres, son réseau et ses partenaires, le 25^e anniversaire de l'organisme.

Les dépliants et les formulaires d'inscription seront disponibles sur le site Internet de l'AQLPH (www.aqlph.qc.ca). Pour plus d'informations, communiquez avec la coordination du colloque au (514) 252-8360.

Nouvelles brèves

Prix Bachand et Langlois

Comme le veut la coutume, c'est la période de l'année où AlterGo invite les organismes membres à présenter leur candidature pour l'un des deux prix de distinction dotés d'une bourse d'au moins 500 \$ chacun. Le prix **Innovation Guy Langlois** vise à rendre hommage à un organisme ayant démontré une écoute face aux nouveaux besoins exprimés par les personnes handicapées en réalisant une nouvelle activité ou en mettant en place un nouveau programme.

Le prix **Développement Raymond Bachand**, pour sa part, vient couronner

un organisme et son personnel (bénévoles et employés) qui, au fil des ans, ont démontré un engagement constant à rendre le loisir accessible aux personnes handicapées. Les organismes ont jusqu'au **22 janvier 2004** pour soumettre leur candidature pour l'un des deux prix. Le nom des deux organismes sera dévoilé le mercredi 4 février, lors de l'assemblée générale d'AlterGo. Pour connaître le détail de ces prix ou les modalités d'inscription, nous vous invitons à prendre connaissance du **dépliant joint** à cet envoi. Pour des renseignements complémentaires, communiquez avec AlterGo au (514) 933-2739 poste 223.

Accessibilité et déficience visuelle

Société Logique et l'Institut Nazareth et Louis-Braille, à l'initiative du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM), ont uni leurs efforts pour concocter des fiches techniques qui définissent les critères d'accessibilité pour les personnes ayant une déficience visuelle afin qu'elles puissent œuvrer dans des environnements sécuritaires. Ces références techniques s'adressent à toute instance concernée par la construction, la rénovation et l'aménagement d'édifices et de lieux publics. Pour de plus amples renseignements, on communique avec Société Logique au (514) 522-8284.

AGA d'AlterGo

L'Assemblée générale annuelle des membres d'AlterGo se tiendra le **mercredi 4 février prochain** dans le magnifique édifice qui abrite maintenant le bureau d'arrondissement Mont-Royal, situé au 90, rue Roosevelt. Le Service des loisirs, avec l'appui du directeur adjoint **Gilles Rochette**, a en effet gentiment accepté de recevoir les membres, les partenaires et l'équipe d'AlterGo pour leur assemblée générale. Un buffet froid sera servi à 17 h, et, à 18 h, un porte-parole du **Transport adapté de la STM** fera une présentation sur la situation actuelle et à venir. Une période de questions suivra. L'assemblée, elle, débutera à 19 h.

Calendrier

Décembre

18 Gala Sport-Québec
22 déc. au 4 janvier Bureaux d'AlterGo seront fermés pour la période des Fêtes

Janvier

21 Conseil d'administration d'AlterGo
28 Salon des camps de jour au centre de réadaptation Miriam

Février

4 Assemblée générale annuelle d'AlterGo à Mont-Royal
11 Spectacle-bénéfice du Défi sportif

Mars

19 Date limite pour le Programme d'accompagnement en loisir



Les personnes handicapées dans l'action

Secrétariat
au loisir et au sport
Québec

 Sport et Loisir de l'île de Montréal

Le bulletin Go est offert gratuitement à tous les membres d'AlterGo, une association régionale pour le loisir des personnes handicapées. Regroupant 80 organisations ayant une préoccupation pour le loisir des personnes handicapées sur le territoire de Montréal, AlterGo dessert les personnes ayant une déficience – quelle qu'elle soit – peu importe l'âge. Sa mission est de faciliter

l'intégration sociale de l'ensemble des personnes vivant avec une déficience par l'abolition des contraintes d'accès au loisir. AlterGo organise aussi le Défi sportif des athlètes handicapés, qui aura lieu, en 2004, du 28 avril au 2 mai 2004.

Ses bureaux sont situés au :
525, rue Dominion, bur. 340
Montréal (Québec)
H3J 2B4

Téléphone :
(514) 933-2739 (ats)

Télécopieur :
(514) 933-9384

Sites Internet :
www.altergo.net
www.defisportif.com
www.handidactis.com

Courriel :
guy@altergo.net

Coordonnateur du bulletin :
Guy Lemieux (poste 223)

Ont collaboré à ce numéro :
Carole Gaudreau, Marie-Ève Infante, James Lapierre, Monique Lefebvre, Johanne Tousignant et Gilles Vaillancourt

Photos :
AlterGo et Jeux olympiques spéciaux du Québec

Mise en page : Imagik